



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

DÉCLARATION PRÉALABLE DE CHASSE AU SANGLIER EN BATTUE

DU 15 AOÛT AU 26 SEPTEMBRE 2020 au soir,

organisée uniquement sur les communes « points noirs » et les communes limitrophes à celles-ci, ainsi que sur les communes « points d'alerte »

à transmettre préalablement à la battue à :

- la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe
Courriel : ddt-see-fcpn@sarthe.gouv.fr
- l'Office français de la biodiversité (service départemental de la Sarthe)
Courriel : sd72@ofb.gouv.fr
- la Fédération départementale des chasseurs de la Sarthe
Courriel : contact@fdc-sarthe.com

Je soussigné : NOM : Prénom :

Domicilié à :

Code postal : Commune :

Courriel :@..... - N° téléphone :

Agissant en qualité de détenteur du droit de chasse, déclare organiser une chasse en battue au sanglier sur la(les) commune(s) de.....

Lieu(x)-dit(s)

le à heures

À l'issue de la battue et dans un délai de 8 jours maximum, transmettre obligatoirement le résultat de la battue, en complétant le tableau ci-dessous et en retournant ce document à :

- la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe : ddt-see-fcpn@sarthe.gouv.fr
- l'Office français de la biodiversité : sd72@ofb.gouv.fr
- la Fédération départementale des chasseurs : contact@fdc-sarthe.com

Nombre de SANGLIERS VUS	Nombre de SANGLIERS TUÉS	Communes

Observations :

Fait à, le 2020

Signature :

(1) Rayez la mention inutile